

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/L/429
7 novembre 2001

(01-5503)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: espagnol

ACCESSION DE LA CHINE

Invocation par El Salvador de l'article XIII de l'Accord de Marrakech
instituant l'Organisation mondiale du commerce
en ce qui concerne la Chine

La Mission permanente d'El Salvador a fait parvenir au Directeur général la communication ci-après, datée du 5 novembre 2001, pour qu'elle soit distribuée à la Conférence ministérielle.

—————

J'ai l'honneur de m'adresser à vous au sujet de l'accession de la République populaire de Chine à l'Organisation mondiale du commerce.

À ce propos, je tiens à vous informer que le gouvernement de mon pays, conformément à l'article XIII de l'Accord de Marrakech, a décidé que les Accords commerciaux bilatéraux ne s'appliqueront pas entre El Salvador et la République populaire de Chine si celle-ci devait accéder à l'Organisation.

Je vous saurais gré de porter cette décision à la connaissance de la Conférence ministérielle.

—————